

*Recours au Règlement—M. Siddon*

[Français]

Pour ce qui est de la question de privilège posée par l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), il me semble qu'il m'est plus facile dans ce cas de statuer, puisque le ministre des Postes (M. Ouellet), dans son intervention, a exprimé une opinion sur la façon dont les députés avaient recours à l'article 43 du Règlement. Le député de Saskatoon-Ouest n'est pas du même avis que le ministre et c'est aussi une opinion qu'il exprime. Alors là-dessus je ne peux pas départager.

Le député de Saskatoon-Ouest a aussi soulevé la possibilité que des remarques du ministre des Postes contenaient des critiques qui se seraient adressées de façon oblique à la présidence. Franchement, au moment où le ministre s'est exprimé je ne me suis pas sentie spécialement visée. Mais le député a tout à fait raison lorsqu'il dit que c'est au président de juger si les motions présentées sous l'empire de l'article 43 sont conformes au Règlement, et du moment que je les propose au consentement unanime de la Chambre, je suppose qu'il faut conclure que je les ai trouvées conformes au Règlement. Par conséquent, c'est la présidence qui est le seul juge de ce fait-là et je remercie le député de l'avoir souligné, mais honnêtement je ne crois pas qu'il y ait eu là des critiques même obliques à l'égard de la présidence. Par conséquent, je regrette de ne pouvoir entendre les autres députés qui veulent prendre la parole sur les deux questions qui ont été soulevées. J'ai statué sur la première. Sur la deuxième, en ce qui concerne le langage antiparlementaire, je vais examiner le compte rendu des *Débats*, et je statuerai un peu plus tard.

[Traduction]

**M. Nielsen:** Madame le Président très brièvement, je voulais dire que je n'avais pas l'intention de poser une deuxième question. Je voulais tout simplement ajouter une observation à la question originale qu'a soulevée le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Selon moi, c'était soit une question de privilège soit un rappel au Règlement réunis.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

M. SIDDON—L'AMBIANCE QUI RÈGNE À LA CHAMBRE LORS DES INTERVENTIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement qui n'a pas vraiment de rapport avec la question de privilège qui vient d'être soulevée. Je pense toutefois, qu'il est motivé par l'ambiance qui règne à la Chambre cet après-midi et par le fait que les ministériels ont mis en doute les motifs qui animent les députés de ce côté-ci de la Chambre lorsqu'ils ont recours à l'article 43 du Règlement.

Quand j'ai présenté ma motion en vertu de l'article 43 du Règlement, et je venais en quatrième position, j'ai eu beaucoup de mal à supporter les railleries des députés. Certains ministres et certains députés d'en face sont peut-être surmenés ces jours-ci, ce qui les rend nerveux. Je pense que le brouhaha venait de ce côté-là de la Chambre car les députés qui siègent de ce côté-ci s'intéressent à mon avis aux motions qui sont présentées en vertu de l'article 43 du Règlement. Je pense que ces railleries, ou que ces moqueries de caractère estudiantin si l'on préfère, sont vraiment très gênantes, car elles distraient les

députés de ce côté-ci de la Chambre qui essaient de présenter leur motion.

En toute déférence, madame le Président, je trouve que l'atmosphère qui règne à la Chambre, surtout pendant la période des questions, est très importante. Je n'aime pas qu'on provoque les ministres et qu'on les pousse à faire des sorties comme le ministre des Postes (M. Ouellet) en a fait cet après-midi. Je vous conseille donc, madame le Président, de parler aux leaders à la Chambre, afin d'empêcher que ne se reproduisent des scènes pénibles du genre de celles dont nous avons été témoins cet après-midi.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Bravo!

**Mme le Président:** Je suis certaine que le député se rend compte, comme moi-même de plus en plus, que l'atmosphère de la Chambre varie d'un jour à l'autre. J'essaie de comprendre ce phénomène, mais je crains de ne pouvoir m'expliquer exactement les raisons pour lesquelles la Chambre est tapageuse un jour et tranquille le lendemain. Parfois, ce n'est qu'à cause du printemps dans l'air, parfois, c'est pour autre chose.

Lorsque les députés de l'opposition croient avoir raison, ils font beaucoup de bruit, et c'est compréhensible. Cela rend la période des questions très vivante. Je n'aime pas bondir comme un ressort constamment pour rappeler la Chambre à l'ordre. Je suis certaine que les députés ne le voudraient pas. Avant de rappeler la Chambre à l'ordre, j'attends qu'elle devienne vraiment trop bruyante. Je ne voudrais pas crier au loup trop souvent, car, selon moi, ce n'est pas une bonne tactique. J'ai toujours pu compter sur la collaboration des députés. Il est vrai que l'atmosphère était un peu plus agitée cet après-midi, mais je ne crois pas qu'on ait tenté d'empêcher la Chambre d'entendre la motion que le député a proposée en vertu de l'article 43 du Règlement.

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, j'aimerais dire quelques mots au sujet du rappel au Règlement soulevé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon). Je veux parler de toute cette histoire des interventions en vertu de l'article 43 du Règlement, de l'atmosphère qui régnait aujourd'hui et de nos délibérations. Vous avez, madame le Président une tâche bien pénible et bien difficile. S'il semble parfois que les motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement concernent divers sujets qui ne revêtent vraiment pas une importance nationale ou qui ne sont pas vraiment urgentes et importantes, c'est parce qu'il est difficile pour les députés des deux côtés de la Chambre de soulever des questions importantes concernant leur circonscription et parce qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir la parole aussi souvent que le souhaiteraient certains députés au cours de la période des questions.

Tous les députés espèrent trouver une façon de procéder qui leur offre plus de chance de poser de brèves questions ou de saisir la Chambre de brèves motions sur des questions qu'ils estiment urgentes et dont ils souhaitent qu'on parle. Peut-être pourraient-elles être abordées à l'occasion, par exemple, du prolongement du débat de la motion d'ajournement. Je tiens à faire remarquer, madame le Président, que lorsque les députés proposent des motions en invoquant l'article 43 du Règlement, ce n'est pas parce qu'ils veulent prendre la parole pour harceler un ministre en particulier. Ce n'est pas non plus par lâcheté que les députés proposent des motions de cette manière au lieu